

Pour lutter plus systématiquement contre la bureaucratie

Deux motions adoptées par le Parlement permettront de renforcer à l'avenir le dispositif de lutte contre les charges administratives.

JEAN-FRANÇOIS RIME*

Le Forum économique mondial (WEF) a publié le 26 septembre dernier son rapport annuel sur la compétitivité. La Suisse figure une nouvelle fois au premier rang du classement des économies les plus performantes au monde. Il y a cependant une ombre au tableau: la bureaucratie constitue dans notre pays une entrave non négligeable à l'activité économique.

Le Conseil fédéral a déjà créé plusieurs institutions et utilise différents instruments afin de réduire les coûts de la réglementation qui pèsent sur les entreprises en Suisse.

Les PME estiment cependant que les coûts liés à la réglementation ont globalement augmenté ces dernières années. Si de nombreuses mesures ont permis de les réduire ou de freiner leur progression, un grand nombre de nouvelles réglementations ont parallèlement été adoptées et annulent en partie les effets positifs des mesures d'allègement introduites.

Deux motions adoptées par le Parlement, l'une du Conseiller national Karl Vogler (15.3400) et l'autre du Groupe Libéral-radical (15.3445), exigent que le Conseil fédéral fasse à l'avenir systématiquement contrôler par un organe indépendant l'exactitude et la qualité de l'évaluation des conséquences économiques.

Les différents coûts générés par les projets de réglementation devront dorénavant être calculés suivant une procédure unifiée et être présentés de manière standardisée dans les rapports et messages du Conseil fédéral. Et la seule manière de garantir la réalisation

et l'examen de l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) consiste à introduire une instance de contrôle indépendante de l'administration. L'approche est en l'occurrence écono-



LES DIFFÉRENTS COÛTS GÉNÉRÉS
PAR LES PROJETS DE RÉGLEMENTATION
DEVONT DORÉNAVANT ÊTRE CALCULÉS
SUIVANT UNE PROCÉDURE UNIFIÉE
ET ÊTRE PRÉSENTÉS DE MANIÈRE STANDARDISÉE.

mique, puisqu'il s'agit de pré-investir aujourd'hui dans un organe qui engendrera d'importantes économies à l'avenir.

Aujourd'hui, le gros désavantage réside dans le fait que dans la pratique, les AIR sont réalisées par l'auteur de la réglementation. Il en résulte un conflit d'intérêts évident et les charges administratives et financières dues à la réglementation ne peuvent être stoppées ni même freinées dans une telle configuration. Le processus législatif doit donc s'orienter systématiquement sur le principe de la compatibilité PME et être examiné, voire corrigé à l'aide d'une évaluation constante des coûts subséquents.

Un organe de contrôle

Le Forum PME, dont j'assume la présidence avec l'ambassadeur Eric Jakob (chef de la promotion économique du SECO), demande que le futur organe de contrôle soit également doté de ressources suffisantes, afin qu'il puisse réaliser sérieusement les analyses et contrôles dont il sera chargé. Il devra en outre n'être lié ni par les instructions du Conseil fédéral, ni par

celles du département auquel il sera rattaché.

La question de son indépendance deviendra encore plus importante si le principe «one in, one out» ou si une au-

tre forme de frein à la réglementation venaient à être institutionnalisés en Suisse. Des demandes y-relatives ont été formulées au Parlement, les interventions concernées n'ont toutefois pas toutes encore été intégralement traitées.

La réduction des coûts actuels inutiles

Le Forum PME est favorable à l'introduction d'un système de frein à la réglementation, étant donné que les mesures prises jusqu'ici n'ont malheureusement pas permis de contenir de manière efficace la progression des charges et coûts de la réglementation au niveau fédéral. La même logique appliquée avec succès au frein à l'endettement peut être transposée aux coûts de la réglementation.

Au final, et pour lutter efficacement contre le développement tentaculaire de la réglementation, le frein doit pouvoir permettre la réduction des coûts actuels inutiles, la mesure des coûts réglementaires des nouveaux projets (institution d'un organe de contrôle indépendant) et l'adoption de nou-

velles réglementations ou de modifications de réglementations avec majorité absolue requise lors des votes finaux au Parlement.

Les tâches du nouvel organe de contrôle seront, dans cette optique, complémentaires à celles du Forum PME, qui doit formuler, dans le cadre de procédures de consultation, des prises de position reflétant l'optique des PME. Il doit par ailleurs analyser les réglementations existantes qui occasionnent une charge administrative importante aux entreprises et, tâche la plus importante, proposer aux unités administratives des simplifications et des réglementations alternatives.

Le Forum PME, dont la plupart des membres sont entrepreneurs, a contribué de manière importante, par ses nombreuses analyses, à réduire la charge administrative des PME en Suisse. Les propositions de simplifications de la commission ont été prises en compte dans près de 70% des cas et les allègements administratifs réalisés grâce à son intervention se sont montés, suivant les cas, à plusieurs dizaines ou même parfois plusieurs centaines de millions de francs suisses par an! Le Forum PME doit pour cette raison continuer à se concentrer sur cette tâche importante de formulation de propositions d'allègements.

Le futur dispositif qui va être mis en place à la Confédération permettra de freiner plus efficacement l'augmentation des charges administratives et de les réduire dans les domaines où elles ont augmenté de manière incontrôlée ces dernières décennies.

* Co-président du Forum PME